Image not found or type unknown

fuite d'eau trop panne peut on partir sans preavi?

Par **locatia**, le **13/10/2013** à **19:15**

bonsoir
Nous avont une fuite d'eau quand on va se laver l'eau fuit et coule a l'etage en dessous le chauffage de la chambre de mes fils en panne il dorme en pull chaussette le chauffage du sejour en panne et sans oublier l'humiditer de retour
Peut on partir sans preavi ???
desole pour l'ecriture la fuite a cramé mon ordi

Par **janus2fr**, le **14/10/2013** à **12:58**

Bonjour,
Pour que vous puissiez partir sans respecter le préavis d'usage, il faudrait que le logement soit classé insalubre ou qu'un juge vous y autorise.
Le temps d'une telle procédure étant souvent bien supérieur aux 3 mois de préavis, le jeu n'en vaut pas la chandelle.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés